

- Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant), ci-après le « titre » ou le « produit ».
- La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.
- Code ISIN : FRSG000171C2
- Durée d'investissement conseillée : 12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- Période de commercialisation: Du 27/10/2025 au 29/12/2025 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/12/2025.
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».
- Éligibilité: Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel « PERIn »)⁽²⁾.
- Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer⁽³⁾ et de Société Générale.

(1)L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2)L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(3) Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 10/10/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel

Distribution par:

Ingénierie financière par :





OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une indexation du produit au taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾. Le remboursement du produit « Alta Horizon II » est conditionné à l'évolution de ce taux.

- À la date d'échéance et en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, un remboursement du capital initial, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- Un mécanisme de versement d'un coupon inconditionnel trimestriel de 1,25%, versé à l'issue des trimestres 1 à 8, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des trimestres 4 à 47, si, à l'une des dates de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ est **inférieur ou égal à 1,70**%.
- Un coupon conditionnel de 2,075% versé à l'issue des trimestres 9 à 48, si à la date de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ est **inférieur ou égal à 2,70%,** soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,74%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,66%.
- Si à l'une des dates de constatation trimestrielle, en cours de vie ou à l'échéance, le taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ est **strictement supérieur à 2,70%,** l'investisseur ne recevra pas le coupon conditionnel au titre du trimestre observé.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 29/12/2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Alta Horizon II », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 29/12/2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « Alta Horizon II » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Alta Horizon II » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾Le taux EURIBOR 12 mois est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des trimestres 1 à 8, en l'absence de remboursement anticipé préalable et quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon inconditionnel de 1,25%.
- Le produit verse, à l'issue des trimestres 9 à 48, un coupon conditionnel de 2,075%⁽²⁾, si, à la date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ est **inférieur ou égal à 2,70%.**
- À l'issue des trimestres 4 à 47, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ est inférieur ou égal à 1,70%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial majoré du coupon inconditionnel de 1,25% (si le remboursement anticipé est activé à l'issue des trimestres 4 à 8) ou du coupon conditionnel de 2,075% au titre du trimestre observé (si le remboursement anticipé est activé à l'issue des trimestres 9 à 47). Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum est alors de 7,73% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,65%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le taux EURIBOR 12 mois(1) est inférieur ou égal à 2,70%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 2,075% au titre du trimestre 48, soit une valeur de remboursement de 102,075% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum est alors de 7,74% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,66%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Dès que le mécanisme automatique de remboursement anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les trimestres restants.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.
- Si, à chaque date de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾ est strictement supérieur à 2,70%, le produit ne versera aucun coupon conditionnel ni en cours de vie ni à l'échéance du produit.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux EURIBOR 12 mois⁽¹⁾.

⁽¹⁾Le taux EURIBOR 12 mois est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales

caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

À l'issue du trimestre 1 au trimestre 8⁽¹⁾, en l'absence de remboursement anticipé préalable et quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de versement du coupon inconditionnel⁽¹⁾:

Un coupon de 1,25%

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

Du trimestre 9 au trimestre 48, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, si le taux EURIBOR 12 mois est **inférieur ou égal à 2,70%**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de versement du coupon conditionnel⁽¹⁾:

Un coupon trimestriel de 2,075%

Sinon, si le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 2,70%, l'investisseur ne reçoit pas le coupon conditionnel au titre du trimestre observé.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du trimestre 4 au trimestre 47, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès que le taux EURIBOR 12 mois est **inférieur ou égal à 1,70%**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

Le capital initial

Le coupon inconditionnel de 1,25% (si le remboursement anticipé est activé à l'issue des trimestres 4 à 8) ou

Le coupon conditionnel de 2,075% dû au titre du trimestre (défini ci-dessus) (si le remboursement anticipé est activé à l'issue des trimestres 9 à 47) (Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 7,73% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ 6,65%)

Sinon, si le taux EURIBOR 12 mois est **strictement supérieur à 1,70**%, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue.**

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 21/12/2037), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau du taux EURIBOR 12 mois.

CAS FAVORABLE:

Si le taux EURIBOR 12 mois est **inférieur ou égal à 2,70%**, l'investisseur reçoit $^{(1)}$ le 29/12/2037 :

Le capital initial

+

Le coupon conditionnel de 2,075% dû au titre du trimestre 48 (défini précédemment)

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 7,74% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 6,66%)

CAS DÉFAVORABLE:

Sinon, si le taux EURIBOR 12 mois est **strictement supérieur à 2,70%**, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 29/12/2037 :

Le capital initial

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ compris entre 0,87% et 7,62%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ compris entre -0,14% et 6,55%)

⁽¹⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

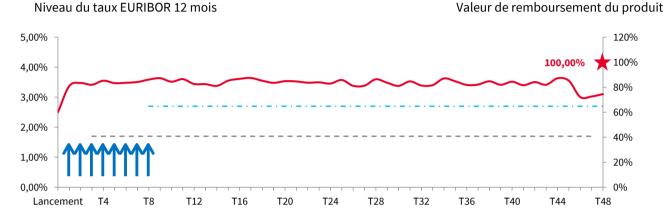
[🖄] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

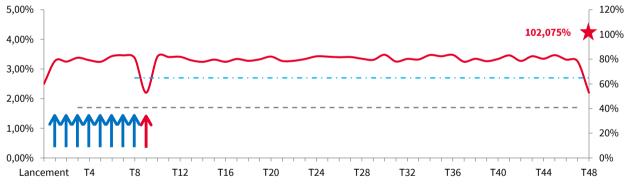


SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU STABLE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

Niveau du taux EURIBOR 12 mois

Valeur de remboursement du produit

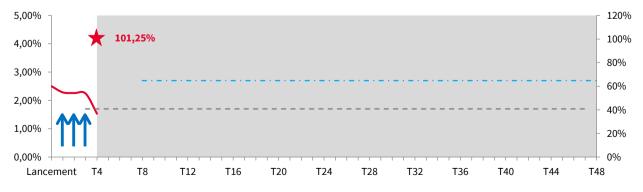


SCÉNARIO FAVORABLE

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION DU TRIMESTRE 4

Niveau du taux EURIBOR 12 mois

Valeur de remboursement du produit



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À l'issue des trimestres 1 à 8, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 1,25%.
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 9 au trimestre 47, le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 2,70%. Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces trimestres.
- A chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 47, le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 1,70%. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale, le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 2,70% (soit 3,10% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, son capital initial uniquement. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 0,87%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -0,14%.

SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU STABLE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À l'issue des trimestres 1 à 8, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 1,25%.
- À l'issue du trimestre 9, à la date de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 2,70% (soit 2,20% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors un coupon conditionnel de 2,075% à l'issue de ce trimestre.
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 10 au trimestre 47, le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 2,70%. Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces trimestres.
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 47, le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 1,70%. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale, le taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 2,70% et se maintient donc en dessous du seuil de versement du coupon conditionnel. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré du coupon conditionnel de 2,075% dû au titre du trimestre 48, soit 102,075% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 1,23%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 0,22%.

SCÉNARIO FAVORABLE

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION DU TRIMESTRE 4

- À l'issue des trimestres 1 à 3, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 1,25%.
- À l'issue du trimestre 4, à la date de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 1,70% (soit 1,53% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré du coupon inconditionnel de 1,25% dû au titre du trimestre 4, soit 101,25% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 5,09%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 4,04%.

⁽¹⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR LE TAUX EURIBOR 12 MOIS

Le taux EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit du taux moyen auquel les banques peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires à court terme et en euros.

Le taux d'intérêt EURIBOR 12 mois est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 1 an.

Pour consulter le taux EURIBOR 12 mois, veuillez consulter le lien suivant :

https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/2xERB1A/

NIVEAUX HISTORIQUES DU TAUX EURIBOR 12 MOIS



Source : Bloomberg, au 09/10/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Туре	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 10/10/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG000171C2
Sous-jacent	Taux EURIBOR 12 mois (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters - EURIBOR1YD ; Code Bloomberg : EUR012M).
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »).
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus).
Garantie du capital	Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 27/10/2025 au 29/12/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/12/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	29/12/2025
Date d'échéance	29/12/2037
Dates de constatation trimestrielle du taux	21/12/2026; 19/03/2027; 22/06/2027; 22/09/2027; 22/12/2027; 22/03/2028; 22/06/2028; 22/09/2028; 20/12/2028; 22/03/2029; 22/06/2029; 24/09/2029; 20/12/2029; 22/03/2030; 24/06/2030; 23/09/2030; 19/12/2030; 24/03/2031; 23/06/2031; 22/09/2031; 18/12/2031; 19/03/2032; 22/06/2032; 22/09/2032; 22/12/2032; 22/03/2033; 22/06/2033; 22/09/2033; 21/12/2033; 22/03/2034; 22/06/2034; 22/09/2034; 20/12/2034; 20/03/2035; 22/06/2035; 24/09/2035; 24/03/2036; 23/06/2036; 23/06/2036; 23/03/2037; 22/06/2037; 22/09/2037; 21/12/2037
Dates de paiement des coupons inconditionnels	30/03/2026; 29/06/2026; 29/09/2026; 29/12/2026; 30/03/2027; 29/06/2027; 29/09/2027; 29/12/2027
Dates de paiement des coupons conditionnels	29/03/2028; 29/06/2028; 29/09/2028; 29/12/2028; 29/03/2029; 29/06/2029; 01/10/2029; 31/12/2029; 29/03/2030; 01/07/2030; 30/09/2030; 30/12/2030; 31/03/2031; 30/06/2031; 29/09/2031; 29/12/2031; 30/03/2032; 29/06/2032; 29/09/2032; 29/12/2032; 29/03/2033; 29/06/2033; 29/09/2033; 29/12/2033; 29/03/2034; 29/06/2034; 29/09/2035; 29/03/2035; 29/06/2035; 01/10/2035; 31/12/2035; 31/03/2036; 30/06/2036; 29/09/2036; 29/12/2036; 30/03/2037; 29/06/2037; 29/09/2037; 29/12/2037
Dates de remboursement anticipé automatique	29/12/2026 ; 30/03/2027 ; 29/06/2027 ; 29/09/2027 ; 29/12/2027 ; 29/03/2028 ; 29/06/2028 ; 29/09/2028 ; 29/12/2028 ; 29/03/2029 ; 29/06/2029 ; 01/10/2029 ; 31/12/2029 ; 29/03/2030 ; 01/07/2030 ; 30/09/2030 ; 30/12/2030 ; 31/03/2031 ; 30/06/2031 ; 29/09/2031 ; 29/12/2031 ; 30/03/2032 ; 29/06/2032 ; 29/09/2032 ; 29/12/2032 ; 29/03/2033 ; 29/06/2033 ; 29/09/2033 ; 29/12/2033 ; 29/03/2034 ; 29/06/2034 ; 29/09/2034 ; 29/03/2034 ; 29/03/2035 ; 29/06/2035 ; 01/10/2035 ; 31/12/2035 ; 31/03/2036 ; 30/06/2036 ; 29/09/2036 ; 29/12/2036 ; 30/03/2037 ; 29/06/2037 ; 29/09/2037
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 0,50% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg.
Agent de calcul Publication de la valorisation des Titres	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Sixtelekurs, REUTERS, Bloomberg. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/12/2025 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, FINALYSE.

INFORMATIONS **IMPORTANTES**

FACTEURS DE RISOUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque lié à l'inflation : Si le niveau d'inflation demeure élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque de crédit: Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendú avant la date d'échéance.

Risque llé à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cércle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers: Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues: Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes: Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par

Données de marché: Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.
Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s): Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le

produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person"): Les Titres n'ont pas fait

l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)⁽¹⁾ de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'Ú.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule),** recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)⁽¹⁾(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention** U.Š. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de

Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ciaprès le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Generali Wealth Solutions est intervenue pour accompagner l'établissement émetteur sur certains éléments de la structuration du produit, sans qu'elle ne soit intervenue dans le

cadre d'un service de conseil en investissement, de placement ou d'analyse financière. Generali Wealth Solutions n'intervient pas en qualité de « co-concepteur » du produit au sens de la réglementation issue des directives dites « MIF II » ou « DDA ». Elle n'est en charge d'aucune mission de présentation ou de distribution de ce produit, sauf indication contraire expresse. Generali Wealth Solutions n'intervient qu'au seul bénéfice de l'établissement émetteur. Conformément à la réglementation, il appartient à l'intermédiaire en charge de la présentation de ce produit de s'assurer qu'il est adapté (ou approprié) au regard des exigences et des besoins de l'investisseur.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformitereglementation/informations-utiles/reclamation-client/



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris Société anonyme au capital de 981 475 408,75 euros au 24 juillet 2025 Numéro SIRET : 552 120 222 00013

Numéro APE : 651C ADEME : FR231725_01YSGB

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR







GENERALI WEALTH SOLUTIONS

Siège Social: Generali Wealth
Solutions,
2 Rue Pillet-Will -75009 Paris
Société par actions simplifiée au capital de
20 051 520 euros
Immatriculée au RCS Paris 602 062 481
Société de gestion de portefeuille agréée par
l'Autorité des Marchés Financiers sous le
n° GP-20000036